

**Etablissement Public d'Aménagement et de
Gestion des Eaux du Sud Ouest Mont Ventoux
201, la Venue de Caromb
84380 MAZAN**

**Compte Rendu
du comité syndical
du 29 mars 2018
à Loriol du Comtat**

Présents : Mesdames et Messieurs : Jérôme BOULETIN, Bruno GANDON, Gérard BORG, Guy REY (Loriol du Comtat), France MIRTO, Christine TRAMIER, Roselyne MACARIO, Bernard BOSSAN, Christiane MARCHELLO NIZIA, Yvette GUIOU, Raymond MORIN, Joël BOTREAU, Jean BERARD, Maryse TORT, Annie MILLET, Evelyne ESPENON, Mireille ORTUNO, Frédéric ROUET

Absents et excusés : Chantal BLANC, Norbert LEPATRE.

Monsieur BORG, maire de Loriol du Comtat accueille chaleureusement les délégués.

Monsieur le Président le remercie pour son accueil et la séance est ouverte.

Après l'appel nominal, le quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

M. GANDON soumet au vote le compte rendu du comité du 1^{er} mars 2018. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le comité syndical choisit pour secrétaire de séance M. Joël BOTREAU.

M. GANDON commente les premières questions à l'ordre du jour :

❖ VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2017

Conformément à l'article L2121-31 du CGCT, l'Assemblée doit entendre, débattre et arrêter le compte de gestion du receveur 2017.

Il est précisé que le compte de gestion est conforme en tout point au compte administratif 2017.

Le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité.

❖ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Conformément à l'article L2121-31 du CGCT, l'Assemblée délibérante doit arrêter le compte administratif 2017.

En section de fonctionnement

Il a été émis pour 347 899,65 € de mandats et il a été encaissé pour 592 575,14 € de titres. La balance entre les dépenses et les recettes permet de dégager un excédent de 244 675,49 €.

En section d'investissement

Il a été émis pour 452 069,70 € de mandats et encaissé pour 741 776,51 € de recettes. La balance entre les dépenses et les recettes dégage un excédent de 289 706,81 €.

Avec les reports de l'exercice 2016, le compte administratif 2017 laisse donc apparaître en résultat final, un excédent de fonctionnement de 542 392,67 € et un excédent d'investissement de 162 969,65 €.

Par ailleurs ; en section d'investissement, il y a des Restes à Réaliser (RAR), tant en dépenses qu'en recettes. Ces RAR proviennent des engagements comptables non mandatés et des recettes certaines non titrées au 31 décembre 2017 : il y a 588 496,88 € en dépense et 140 785,00 € en recette.

Le Président en exercice n'étant pas l'ordonnateur de l'exercice 2017, il peut prendre part au débat et au vote du compte administratif 2017.

Mme GUIOU demande si c'est un réel avantage d'être en excédent sur la section de fonctionnement ?

M GANDON répond affirmativement. Cela s'explique par le fait que les contributions communales qui participent à financer la section de fonctionnement et la part d'autofinancement des programmes d'investissement, sont encaissées en intégralité en recettes de fonctionnement. La section de fonctionnement est donc excédentaire.

Le compte administratif 2017 est voté à l'unanimité.

❖ AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF AU BUDGET PRIMITIF 2018

Compte tenu de ce qui a été voté précédemment et des RAR, le besoin net de financement de la section d'investissement est donc estimé à 284 742,23 €

Il est donc proposé l'affectation du résultat suivante :

C/1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 285 000 € en recette d'investissement pour financer le besoin net de la section d'investissement

R001 « Excédent d'investissement reporté » : 162 969,65 € en recette à la section d'investissement

R002 « Excédent de résultat de fonctionnement reporté » : 257 392,67 € en recette à la section de fonctionnement.

L'Assemblée vote l'affectation du résultat à l'unanimité.

❖ VOTE DE LA CONTRIBUTION DES MEMBRES 2018

Les taux de contribution des communes inscrites dans le périmètre du syndicat ont été calculés sur la base des statuts en vigueur, arrêtés le 13 décembre 2017. Au final, ce sont les trois membres du syndicat qui verseront la somme des contributions relevant des communes de leurs périmètres de compétence.

Pour mémoire, les calculs des taux de répartition des charges de fonctionnement ou d'investissement sont conformes aux articles 5 « Charges d'investissement » et 6 « Charges dites de fonctionnement courant » des statuts en vigueur de l'EPAGE SOMV par arrêté préfectoral du 13 décembre 2017.

En appliquant les taux de contribution actualisés, cela donne les montants suivants :

	Contribution 2018
COVE	286 453,88 €
CC Sorgues Comtat	189 635,79 €
CC Ventoux Sud	15 489,38 €

NB : la répartition des contributions par rapport à 2017 change, car le taux de contribution pour l'investissement et le service de la dette ont été actualisés.

Le tableau complet de la répartition des contributions est en page suivante. Compte tenu des financements publics moindres pour le programme d'entretien (prévision : 45%), l'autofinancement du programme est donc en augmentation et passe à 193 600 euros.

Le montant de la contribution des membres 2018 est voté à l'unanimité.

BUDGET 2018 – Proposition de contribution des membres

MEMBRES	Taux de participation fonctionnement	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Taux de participation investissement	CHARGES D'INVESTISSEMENT		Service de la dette en €	Total de la contribution en € (année 2018)
		Dépenses de fonctionnement en €		autofinancement opéré investissement en €	Travaux d'entretien cours d'eau et ouvrages PAPI en €		
COVE (substituée à AUBIGNAN)	5,722	13 899,736	5,466	2 313,21	10 582,120	580,82	27 375,89 €
COVE (substituée à BEAUMES DE VENISE)	3,287	7 985,184	2,694	1 140,25	5 216,224	340,25	14 681,91 €
CCSC (substituée à BEDARRIDES)	14,305	34 746,366	15,777	6 676,80	30 543,970	1 506,33	73 473,47 €
COVE (substituée à BEDOIN)	5,924	14 388,849	4,317	1 826,86	8 357,219	570,11	25 143,03 €
COVE (substituée à CAROMB)	3,250	7 894,199	2,885	1 221,08	5 586,021	352,06	15 053,36 €
COVE (substituée à CARPENTRAS)	7,809	18 967,687	14,540	6 153,31	28 149,176	1 245,97	54 516,15 €
COVE (substituée à CRILLON LE BRAVE)	1,053	2 558,379	0,759	321,03	1 468,617	94,97	4 443,00 €
COVE (substituée à LAFARE)	0,538	1 307,313	0,384	162,57	743,713	51,55	2 265,15 €
COVE (substituée à LORIOLE DU COMTAT)	9,197	22 340,010	7,581	3 208,21	14 676,400	945,69	41 170,30 €
COVE (substituée à MAZAN)	3,790	9 205,760	3,399	1 438,40	6 580,183	397,77	17 622,11 €
COVE (substituée à MODENE)	1,013	2 461,791	0,768	324,99	1 486,708	93,76	4 367,25 €
CCSC (substituée à MONTEUX)	23,385	56 802,664	23,271	9 848,39	45 052,847	4 458,41	116 162,32 €
CCVS (substituée à MORMOIRON)	1,747	4 242,978	1,439	608,88	2 785,387	156,70	7 793,94 €
COVE (substituée à ST PIERRE DE VASSO)	0,625	1 518,875	0,537	227,12	1 038,969	62,53	2 847,49 €
COVE (substituée à SARRIANS)	15,337	37 254,313	13,701	5 798,21	26 524,708	1 631,34	71 208,57 €
COVE (substituée à VACQUEYRAS)	1,241	3 015,160	1,114	471,43	2 156,613	116,47	5 759,67 €
CCVS (substituée à VILLES SUR AUZON)	1,775	4 310,734	1,369	579,53	2 651,125	154,05	7 695,43 €
TOTAL	100,00	242 900,00	100,00	42 320,28	193 600,00	12 758,77	491 579,05 €
<i>Au 1 janvier 2018 représentation substitution des communes par leur EPCI à fiscalité propre</i>							
CC Sorgues du Comtat qui prend en charge les contributions de Bédarrides et Monteux =				189 635,79 €			
COVE qui prend en charge les contributions des 13 communes de son périmètre =				286 453,88 €			
CCVS qui prend en charge les contributions de Mormoiron et Villes sur Auzon =				15 489,38 €			

❖ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Budget Primitif 2018 est conforme aux propositions issues du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé lors du comité du 1^{er} mars 2018.

Le détail du BP 2018 soumis au vote de l'Assemblée a été fourni aux élus syndicaux pour le vote. Cependant, une synthèse avec les grands chapitres des deux sections figure ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT					
		DF			RF
011	Charges gnles	91 500,00 €	002	Excédent fonct reporté	257 392,67 €
012	Charges personnel	197 150,00 €	6419	remboursement sur rémunéra	2 000,00 €
65	indemnités élus	46 000,00 €	7478	Subv postes par AE RMC	49 000,00 €
66	Intérêts dette dont :		7478	Subv poste PAPI	24 000,00 €
6611	Intérêts 2018	6 000,00 €	752	revenus des immeubles	6 000,00 €
6612	ICNE	1 000,00 €	703	autres redevances	3 000,00 €
67	charges except	5 000,00 €	7474	Contributions des membres	491 579,05 €
042	Dotation amort.	39 000,00 €	7711	Débit et pénalités	2 000,00 €
023	virement transfert entre section	480 721,72 €	042-777	Opération d'ordre de transf	31 400,00 €
TOTAL		866 371,72 €	TOTAL		866 371,72 €

SECTION INVESTISSEMENT					
		DI			RI
RAR DI	Marché engagés en 2017 (RAR Dépenses)	588 496,88 €	RAR RI	Subventions non titrées en 2017 (RAR Recettes)	140 785,00 €
1641	Remboursement capital dette	7 100,00 €	001	Excédent d'investissement reporté	162 969,65 €
21	Immo corporelles prévisionnelles dont :	30 934,00 €	10222	FCTVA	43 000,00 €
2113	Acquisition foncière	25 384,00 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	285 000,00 €
2181	Installation générale	3 050,00 €	132	Subventions d'invest prévisionnelles dont :	575 887,00 €
2188	Achat matériel	2 500,00 €	1321	Etat	129 650,00 €
2315	Immo en cours prévision (= frais de travaux)	670 832,49 €	1322	CR PACA	174 500,00 €
2031	Immo incorporelles prévision (= frais d'étude)	398 600,00 €	1323	CD Vaucluse	191 400,00 €
040-13918	Opération d'ordre de transfert entre section	31 400,00 €	1328	Agence Eau RM&C	80 337,00 €
			040	Dotation amort.	39 000,00 €
			021	Virement transfert entre section	480 721,72 €
TOTAL		1 727 363,37 €	TOTAL		1 727 363,37 €

L'Assemblée vote le Budget Primitif 2018 à l'unanimité.

M. GANDON cède la parole à Mme BAKOUR afin qu'elle commente la dernière question à l'ordre du jour de ce comité :

❖ REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du syndicat. Ce règlement apporte des dispositions complémentaires aux statuts syndicaux en vigueur, pour assurer le bon fonctionnement de la collectivité il doit être voté dans les deux mois qui suivent l'élection du Président.

M. BOULETIN souligne que nommer des délégués communautaires qui sont par ailleurs maires n'est pas très judicieux compte tenu de leurs emplois du temps chargés. S'il est absent au comité syndical, il n'est représenté par aucun délégué de Beaumes de Venise alors que l'ancien système

permettait de se faire représenter par un délégué de sa commune et faire ainsi remonter les informations.

Mme BAKOUR lui répond que la COVE a choisi que les délégués titulaires soient effectivement tous des conseillers communautaires. Il faut qu'il se rapproche de la COVE afin d'indiquer sa position sur le sujet de la nomination des délégués.

Mme MIRTO de la commune d'Aubignan indique qu'elle est aussi déléguée titulaire mais qu'elle connaît moins bien les cours d'eau que son maire, M. Guy REY.

Le Président demande à l'Assemblée de voter le règlement intérieur du syndicat qui est approuvé à l'unanimité.

Mme BAKOUR récupère en fin de séance les adresses mails des délégués titulaires et suppléants, présents ce jour.

❖ QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé M. le Président lève la séance à 19h40.